

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

Version

: 14

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

Code du produit : 00334849

#### Autres moyens d'identification

Non disponible.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Applications industrielles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/  
du mélange : Revêtement.

Utilisations non recommandées : Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Coatings Belgium BV/SRL  
Tweemontstraat 104  
B-2100 Deurne  
Belgium  
Telephone +32-33606311  
Fax +32-33606435

Adresse email de la  
personne responsable  
pour cette FDS : Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum + 32 70 245 245

#### Fournisseur

+31 20 4075210

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

Skin Sens. 1, H317

Muta. 1B, H340

Carc. 1A, H350

Repr. 1B, H360FD

Aquatic Acute 1, H400

Aquatic Chronic 1, H410

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger

: Liquide et vapeurs inflammables.  
 Provoque une irritation cutanée.  
 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Peut induire des anomalies génétiques.  
 Peut provoquer le cancer.  
 Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

Prévention

: Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

: Recueillir le produit répandu. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Stockage

: Non applicable.

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.  
 P280, P210, P273, P391, P308 + P313, P501

Ingrédients dangereux

:  Brai, goudron de houille, haute température  
 bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane  
 benzo[a]pyrène

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Exigences d'emballages spéciaux**

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.

**Avertissement tactile de danger** : Non applicable.

**2.3 Autres dangers**

**Le produit répond aux critères PBT ou vPvB** : Ce mélange contient des substances évaluées comme étant un PBT ou un vPvB, consulter la section 3.2.

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges** : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	% en poids	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Brai, goudron de houille, haute température	REACH #: 01-2119541809-29 CE: 266-028-2 CAS: 65996-93-2 Index: 648-055-00-5	≥10 - ≤25	Muta. 1B, H340 Carc. 1A, H350 Repr. 1B, H360FD Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1] [2] [3] [4]
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	REACH #: 01-2119456619-26 CE: 216-823-5 CAS: 1675-54-3 Index: 603-073-00-2	≥10 - ≤25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	Skin Irrit. 2, H315: C ≥ 5% Eye Irrit. 2, H319: C ≥ 5%	[1]
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	REACH #: 01-2119455851-35 CE: 918-668-5 CAS: 64742-95-6	≥10 - ≤16	Flam. Liq. 3, H226 Carc. 1B, H350 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	Carc. 1B, H350: C ≥ 10% EUH066: C ≥ 20%	[1]
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère Nota(s) P	REACH #: 01-2119486773-24 CE: 265-199-0 CAS: 64742-95-6	≥1.0 - ≤3.6	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304	-	[1]

French (FR)

Belgium

Belgique

3/24

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

1,2,4-triméthylbenzène	Index: 649-356-00-4 CE: 202-436-9 CAS: 95-63-6 Index: 601-043-00-3	≤1.9	Aquatic Chronic 2, H411 Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411	ETA [inhalation (vapeurs)] = 18 mg/l	[1] [2]
phénanthrène	CE: 201-581-5 CAS: 85-01-8	<1.0	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 1800 mg/kg M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1] [2] [4]
fluoranthène	CE: 205-912-4 CAS: 206-44-0	<1.0	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 2000 mg/kg M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1] [2] [3] [4]
pyrène	CE: 204-927-3 CAS: 129-00-0	≤0.30	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1] [3] [4]
naphtalène	REACH #: 01-2119561346-37 CE: 202-049-5 CAS: 91-20-3 Index: 601-052-00-2	≤0.30	Acute Tox. 4, H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 490 mg/kg M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1] [2]
benz[a]anthracène	CE: 200-280-6 CAS: 56-55-3 Index: 601-033-00-9	≤0.30	Carc. 1B, H350 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [aigu] = 100 M [chronique] = 100	[1] [2] [3] [4]
chrysène	CE: 205-923-4 CAS: 218-01-9 Index: 601-048-00-0	≤0.30	Muta. 2, H341 Carc. 1B, H350 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1] [2] [3] [4]
benzo[a]pyrène	CE: 200-028-5 CAS: 50-32-8 Index: 601-032-00-3	<0.30	Skin Sens. 1, H317 Muta. 1B, H340 Carc. 1B, H350 Repr. 1B, H360FD Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	Carc. 1B, H350: C ≥ 0.01% M [aigu] = 100 M [chronique] = 1	[1] [2] [3] [4]
indéno[1,2,3-cd]pyrène	CE: 205-893-2 CAS: 193-39-5	≤0.30	Carc. 2, H351	-	[1] [2]
dibenz[a,h]anthracène	CE: 200-181-8 CAS: 53-70-3 Index: 601-041-00-2	≤0.10	Carc. 1B, H350 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410  <b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	Carc. 1B, H350: C ≥ 0.01% M [aigu] = 100 M [chronique] = 100	[1] [2]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.  
En cas de contact accidentel avec les yeux, éviter l'exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car des irritations graves, y compris des brûlures, pourraient en résulter. Ces réactions peuvent être retardées - consulter un médecin en cas de douleur, d'irritation ou de cloques après contact.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Signes/symptômes de surexposition**

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
poids foetal réduit  
augmentation de la mortalité foetale  
malformations du squelette

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
sécheresse  
gerçure  
poids foetal réduit  
augmentation de la mortalité foetale  
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
poids foetal réduit  
augmentation de la mortalité foetale  
malformations du squelette

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de carbone  
oxyde/oxydes de métal

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

- : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

: Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Bras, goudron de houille, haute température	<b>Valeurs Limites (Belgique, 5/2021). [Mélanges d'hydrocarbures aromatiques polycycliques en particulier ceux contenant du benzo [a]pyrène qui sont cancérigènes au sens de l'article VI.2-2, § 1, point 1o] Absorbé par la peau.</b>
1,2,4-triméthylbenzène	<b>Valeurs Limites (Belgique, 5/2021). [Triméthylbenzène (Tous isomères)]</b> Valeur limite: 100 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Valeur limite: 20 ppm 8 heures.
phénanthrène	<b>Valeurs Limites (Belgique, 5/2021). [Mélanges d'hydrocarbures aromatiques polycycliques en particulier ceux contenant du benzo [a]pyrène qui sont cancérigènes au sens de l'article VI.2-2, § 1, point 1o] Absorbé par la peau.</b>
fluoranthène	<b>Valeurs Limites (Belgique, 5/2021). [Mélanges d'hydrocarbures aromatiques polycycliques en particulier ceux contenant du benzo [a]pyrène qui sont cancérigènes au sens de l'article VI.2-2, § 1, point 1o] Absorbé par la peau.</b>
naphtalène	<b>Valeurs Limites (Belgique, 5/2021). Absorbé par la peau.</b>

French (FR)

Belgium

Belgique

8/24

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

benz[a]anthracène	Valeur de courte durée: 80 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Valeur de courte durée: 15 ppm 15 minutes. Valeur limite: 53 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Valeur limite: 10 ppm 8 heures. <b>Valeurs Limites (Belgique, 5/2021). [Mélanges d'hydrocarbures aromatiques polycycliques en particulier ceux contenant du benzo [a]pyrène qui sont cancérigènes au sens de l'article VI.2-2, § 1, point 1o] Absorbé par la peau.</b>
chrysène	<b>Valeurs Limites (Belgique, 5/2021). [Mélanges d'hydrocarbures aromatiques polycycliques en particulier ceux contenant du benzo [a]pyrène qui sont cancérigènes au sens de l'article VI.2-2, § 1, point 1o] Absorbé par la peau.</b>
benzo[a]pyrène	<b>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 10/2019). [Polycyclic aromatic hydrocarbons mixtures particularly those containing benzo[a]pyrene, which are carcinogens within the meaning of this Directive] Absorbé par la peau.</b>
indéno[1,2,3-cd]pyrène	<b>Valeurs Limites (Belgique, 5/2021). [Mélanges d'hydrocarbures aromatiques polycycliques en particulier ceux contenant du benzo [a]pyrène qui sont cancérigènes au sens de l'article VI.2-2, § 1, point 1o] Absorbé par la peau.</b>
dibenz[a,h]anthracène	<b>Valeurs Limites (Belgique, 5/2021). [Mélanges d'hydrocarbures aromatiques polycycliques en particulier ceux contenant du benzo [a]pyrène qui sont cancérigènes au sens de l'article VI.2-2, § 1, point 1o] Absorbé par la peau.</b>

### Procédures de surveillance recommandées

Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

### DNEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Braï, goudron de houille, haute température	DMEL	Long terme Voie orale	0.5 ng/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DMEL	Long terme Inhalation	0.000001 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Local
	DMEL	Long terme Inhalation	0.000004 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DMEL	Long terme Inhalation	0.0007 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DMEL	Long terme Inhalation	1680 ng/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DMEL	Long terme Voie cutanée	40 µg/cm <sup>2</sup>	Opérateurs	Local
	DMEL	Long terme Voie cutanée	0.2 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	DNEL	Long terme Inhalation	12.25 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	12.25 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	8.33 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie	8.33 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	DNEL	cutanée Long terme Voie cutanée	3.571 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique	
	DNEL	Court terme Voie cutanée	3.571 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie orale	0.75 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique	
	DNEL	Court terme Voie orale	0.75 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	89.3 µg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie orale	0.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.75 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	0.87 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	4.93 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	150 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique	
	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère Nota(s) P	DNEL	Long terme Voie cutanée	25 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
		DNEL	Long terme Inhalation	32 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
		DNEL	Long terme Voie cutanée	11 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		DNEL	Long terme Voie orale	11 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
DNEL		Long terme Inhalation	150 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique	
DNEL		Long terme Voie cutanée	25 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
DNEL		Long terme Inhalation	32 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique	
DNEL		Long terme Voie cutanée	11 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
DNEL		Long terme Voie orale	11 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
DNEL		Long terme Inhalation	0.41 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique	
1,2,4-triméthylbenzène	DNEL	Long terme Inhalation	1.9 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	178.57 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Local	
	DNEL	Court terme Inhalation	640 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Local	
	DNEL	Long terme Inhalation	837.5 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local	
	DNEL	Court terme Inhalation	1066.67 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local	
	DNEL	Court terme Inhalation	1152 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique	
	DNEL	Court terme Inhalation	1286.4 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie orale	15 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
DNEL	Court terme Inhalation	29.4 mg/m <sup>3</sup>	Population	Local		

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

naphtalène	DNEL	Long terme Inhalation	29.4 mg/m <sup>3</sup>	générale Population générale	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	29.4 mg/m <sup>3</sup>	générale Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	29.4 mg/m <sup>3</sup>	générale Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	100 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	100 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	100 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	100 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	9512 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	16171 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.57 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique

**PNEC**

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	-	Eau douce	0.006 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Eau de mer	0.001 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Sédiment d'eau douce	0.996 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Sédiment d'eau de mer	0.1 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Sol	0.196 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Empoisonnement Secondaire	11 mg/kg	Facteurs d'Évaluation

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatique intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

**Mesures de protection individuelle****Mesures d'hygiène**

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage**

: Lunettes anti-éclaboussures. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

**Protection de la peau****Protection des mains**

:

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

- Gants** : caoutchouc butyle
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.
- Autre protection cutanée** Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Type de filtre : filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P3
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Noir.
- Odeur** : Caractéristique.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- Point de fusion/point de congélation** :

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: 8 à 12°C (46.4 à 53.6°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne. Moyenne pondérée: -21.5°C (-6.7°F)

**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : >37.78°C

**Inflammabilité** : Non disponible.

**Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité** : Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 1.4% Seuil maximal: 7.6% (solvant naphta aromatique léger (pétrole))

**Point d'éclair** : Vase clos: 52.78°C

**Température d'auto-inflammabilité** :

Nom des composants	°C	°F	Méthode
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	280 à 470	536 à 878	

**Température de décomposition** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

**pH** : Non applicable. insoluble(s) dans l'eau.

**Viscosité** : Cinématique (40°C): >21 mm<sup>2</sup>/s

**Solubilité(s)** :

Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble

**Eau Solubilité à température ambiante** : 0 g/l

**Coefficient de partage: n-octanol/eau** : Non applicable.

**Pression de vapeur** : 1 kPa (7.6 mm Hg)

**Taux d'évaporation** : 0.27 (acétate de butyle = 1)

**Densité relative** : 1.48

**Densité de vapeur** : Plus haute valeur connue: 11.7 (Air = 1) (2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne). Moyenne pondérée: 9.93 (Air = 1)

**Propriétés explosives** : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.

**Propriétés comburantes** : Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

**Caractéristiques particulières**

**Taille des particules moyenne** :  Non applicable.

**9.2 Autres informations**

Aucune information additionnelle.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

**10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.4 Conditions à éviter** : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

**10.5 Matières incompatibles** : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Crai, goudron de houille, haute température	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	DL50 Voie orale	Rat	3300 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	23000 mg/kg	-
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	DL50 Voie orale	Rat	15000 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>3160 mg/kg	-
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère Nota(s) P	DL50 Voie orale	Rat - Femelle	3492 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	3.48 g/kg	-
1,2,4-triméthylbenzène	DL50 Voie orale	Rat	8400 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	18000 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie orale	Rat	5 g/kg	-
phénanthrène	DL50 Voie orale	Rat	1.8 g/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	3180 mg/kg	-
fluoranthène	DL50 Voie orale	Rat	2 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	170 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
pyrène	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	170 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie orale	Rat	2.7 g/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>20 g/kg	-
naphtalène	DL50 Voie orale	Rat	490 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	490 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

**Irritation/Corrosion**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures	-
	Yeux - Rougeur des conjonctives	Lapin	0.4	24 heures	-
	Peau - Œdème	Lapin	0.5	4 heures	-
	Peau - Érythème/ Escarre	Lapin	0.8	4 heures	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	4 heures	-

**Conclusion/Résumé**

**Peau** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

**Yeux** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****Respiratoire** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Sensibilisation**

Nom du produit/composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	peau	Souris	Sensibilisant

**Conclusion/Résumé****Peau** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Respiratoire** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Mutagénicité****Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Cancérogénicité****Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Toxicité pour la reproduction****Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Tératogénicité****Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère Nota (s) P	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
1,2,4-triméthylbenzène	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
			Irritation des voies respiratoires

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

Nom du produit/composant	Résultat
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère Nota(s) P	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.**Effets aigus potentiels sur la santé****Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.**Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
sécheresse  
gerçure  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette
- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée****Effets potentiels immédiats** : Non disponible.**Effets potentiels différés** : Non disponible.**Exposition prolongée****Effets potentiels immédiats** : Non disponible.**Effets potentiels différés** : Non disponible.**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Généralités** : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.**Cancérogénicité** : Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.**Mutagénicité** : Peut induire des anomalies génétiques.**Toxicité pour la reproduction** : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.**Autres informations** : Non disponible.

Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

**11.2 Informations sur les autres dangers****11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non disponible.

**11.2.2 Autres informations**

Non disponible.

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane  Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène  Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère Nota(s) P fluoranthène	Aiguë CL50 1.8 mg/l Eau douce	Daphnie - <i>daphnia magna</i>	48 heures
	Chronique NOEC 0.3 mg/l	Daphnie	21 jours
	CE50 3.2 mg/l	Daphnie	48 heures
	CL50 9.2 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CL50 8.2 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CE50 2838 µg/l Eau de mer	Algues - <i>Phaeodactylum tricorutum</i> - Phase de Croissance Exponentielle	72 heures
	Chronique CE10 62.2 µg/l Eau de mer	Algues - <i>Phaeodactylum tricorutum</i> - Phase de Croissance Exponentielle	72 heures

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	-	75 % - Facilement - 28 jours	-	-

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	-	-	Non facilement
	-	-	Facilement

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Crui, goudron de houille, haute température	6.04	-	Élevée
1,2,4-triméthylbenzène	3.63	120.23	Faible
phénanthrène	4.46	2511.89	Élevée
fluoranthène	5.16	3630.78	Élevée
pyrène	5.43	1513.56	Élevée
naphtalène	3.4	85.11	Faible
benz[a]anthracène	5.76	257.04	Faible
chrysène	5.81	-	Élevée
benzo[a]pyrène	6.13	-	Élevée
indéno[1,2,3-cd]pyrène	6.58	-	Élevée
dibenz[a,h]anthracène	6.75	-	Élevée

**12.4 Mobilité dans le sol**

French (FR)

Belgium

Belgique

17/24

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Coefficient de répartition  
sol/eau (K<sub>oc</sub>) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Nom du produit/ composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
Crail, goudron de houille, haute température	Annexe XIV (Référéncé)	Spécifique	Spécifique	Spécifique	Annexe XIV (Référéncé)	Spécifique	Spécifique
bis-[4-(2,3-époxypropoxy) phényl]propane	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
Nota(s) P							
1,2,4-triméthylbenzène	Non	N/A	Non	Non	Non	N/A	Non
phénanthrène	Non	N/A	Oui	Non	Non SVHC (Eligible (à la procédure d'autorisation))	Spécifique	Spécifique
fluoranthène	SVHC (Eligible (à la procédure d'autorisation))	Spécifique	Spécifique	Spécifique	SVHC (Eligible (à la procédure d'autorisation))	Spécifique	Spécifique
pyrène	SVHC (Eligible (à la procédure d'autorisation))	Spécifique	Spécifique	Spécifique	SVHC (Eligible (à la procédure d'autorisation))	Spécifique	Spécifique
naphtalène	Non	N/A	Non	Non	Non	N/A	Non
benz[a]anthracène	SVHC (Eligible (à la procédure d'autorisation))	Spécifique	Spécifique	Spécifique	SVHC (Eligible (à la procédure d'autorisation))	Spécifique	Spécifique
chrysène	SVHC (Eligible (à la procédure d'autorisation))	Spécifique	Spécifique	Spécifique	SVHC (Eligible (à la procédure d'autorisation))	Spécifique	Spécifique
benzo[a]pyrène	SVHC (Eligible (à la procédure d'autorisation))	Spécifique	Spécifique	Spécifique	SVHC (Eligible (à la procédure d'autorisation))	Spécifique	Spécifique
indéno[1,2,3-cd]pyrène	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucun effet important ou danger critique connu.

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

**Catalogue Européen des Déchets**

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 99	déchets non spécifiés ailleurs

**Emballage**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Type d'emballage	Catalogue Européen des Déchets
Récipient	15 01 06 emballages en mélange

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**14. Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	3	3	3	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui.	Oui.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.

French (FR)

Belgium

Belgique

19/24

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**14. Informations relatives au transport**

Substances polluantes de l'environnement marin	Non applicable.	Non applicable.	(Pitch, coal tar, high-temp., bis-[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane)	Not applicable.
--	-----------------	-----------------	--	-----------------

**Informations complémentaires**

**ADR/RID** : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.

**Code tunnel** : (D/E)

**ADN** : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.

**IMDG** : The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.

**IATA** : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** : Non applicable.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Annexe XIV**

Propriété intrinsèque	Nom des composants	Statut	Numéro de référence	Date de révision
<input checked="" type="checkbox"/> Cancérogène	pitch, coal tar, high-temp. The residue from the distillation of high temperature coal tar. A black solid with an approximate softening point from 30°C to 180°C (86°F to 356°F). Composed primarily of a complex mixture of three or more membered condensed ring aromatic hydrocarbons.	Référencé	41	7/3/2017
PBT	pitch, coal tar, high-temp. The residue from the distillation of high temperature coal tar. A black solid with an approximate softening point from 30°C to 180°C (86°F to 356°F). Composed primarily of a complex mixture of three or more membered condensed ring aromatic hydrocarbons.	Référencé	41	7/3/2017
vPvB	pitch, coal tar, high-temp. The residue from the distillation of high temperature coal tar. A black solid with an approximate softening point from 30°C to 180°C (86°F to 356°F). Composed primarily of a complex mixture of three or more membered condensed ring aromatic hydrocarbons.	Référencé	41	7/3/2017

French (FR)

Belgium

Belgique

20/24

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**Substances extrêmement préoccupantes

Propriété intrinsèque	Nom des composants	Statut	Numéro de référence	Date de révision
Cancérogène	pitch, coal tar, high temp. The residue from the distillation of high temperature coal tar. A black solid with an approximate softening point from 30°C to 180°C (86°F to 356°F). Composed primarily of a complex mixture of three or more membered condensed ring aromatic hydrocarbons.	Recommandé	ED/69/2013	7/3/2017
	benz[a]anthracene	Eligible (à la procédure d'autorisation)	ED/01/2018	1/15/2018
	chrysene	Eligible (à la procédure d'autorisation)	ED/01/2018	1/15/2018
Mutagène	benzo[def]chrysene	Eligible (à la procédure d'autorisation)	ED/21/2016	6/20/2016
	benzo[def]chrysene	Eligible (à la procédure d'autorisation)	ED/21/2016	6/20/2016
Toxique pour la reproduction	benzo[def]chrysene	Eligible (à la procédure d'autorisation)	ED/21/2016	6/20/2016
PBT	pitch, coal tar, high temp. The residue from the distillation of high temperature coal tar. A black solid with an approximate softening point from 30°C to 180°C (86°F to 356°F). Composed primarily of a complex mixture of three or more membered condensed ring aromatic hydrocarbons.	Recommandé	ED/69/2013	7/3/2017
	fluoranthene	Eligible (à la procédure d'autorisation)	ED/88/2018	1/15/2019
	pyrene	Eligible (à la procédure d'autorisation)	ED/88/2018	1/15/2019
	benz[a]anthracene	Eligible (à la procédure d'autorisation)	ED/01/2018	1/15/2018
	chrysene	Eligible (à la procédure d'autorisation)	ED/01/2018	1/15/2018
	benzo[def]chrysene	Eligible (à la procédure d'autorisation)	ED/21/2016	6/20/2016
vPvB	pitch, coal tar, high temp. The residue from the distillation of high temperature coal tar. A black solid with an approximate softening point from 30°C to 180°C (86°F to 356°F). Composed primarily of a complex mixture of three or more membered condensed ring aromatic hydrocarbons.	Recommandé	ED/69/2013	7/3/2017
	phenanthrene	Eligible (à la procédure d'autorisation)	ED/88/2018	1/15/2019
	fluoranthene	Eligible (à la	ED/88/2018	1/15/2019

French (FR)

Belgium

Belgique

21/24

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

	pyrene	procédure d'autorisation) Eligible (à la procédure d'autorisation)	ED/88/2018	1/15/2019
	benz[a]anthracene	Eligible (à la procédure d'autorisation)	ED/01/2018	1/15/2018
	chrysene	Eligible (à la procédure d'autorisation)	ED/01/2018	1/15/2018
	benzo[def]chrysene	Eligible (à la procédure d'autorisation)	ED/21/2016	6/20/2016

Annexe XVII - : Réserve aux utilisateurs professionnels.

**Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux**

Précurseurs d'explosifs :  Non applicable.**Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)**

Non inscrit.

**Directive Seveso**

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

**Critères de danger****Catégorie**P5c  
E1

Nom du produit/ composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
Brai, goudron de houille, haute température	Substances chimiques cancérogènes selon la réglementation belge	hydrocarbures polycycliques aromatiques	Carc.	-
phénanthrène	Substances chimiques cancérogènes selon la réglementation belge	hydrocarbures polycycliques aromatiques	Carc.	-
fluoranthène	Substances chimiques cancérogènes selon la réglementation belge	hydrocarbures polycycliques aromatiques	Carc.	-
pyrène	Substances chimiques cancérogènes selon la réglementation belge	hydrocarbures polycycliques aromatiques	Carc.	-
naphtalène	Substances chimiques cancérogènes selon la réglementation belge	hydrocarbures polycycliques aromatiques	Carc.	-
benz[a]anthracène	Substances chimiques cancérogènes selon la réglementation belge	hydrocarbures polycycliques aromatiques	Carc.	-

French (FR)

Belgium

Belgique

22/24

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

chrysène	Substances chimiques cancérogènes selon la réglementation belge	hydrocarbures polycycliques aromatiques	Carc.	-
benzo[a]pyrène	Substances chimiques cancérogènes selon la réglementation belge	hydrocarbures polycycliques aromatiques	Carc.	-
indéno[1,2,3-cd]pyrène	Substances chimiques cancérogènes selon la réglementation belge	indéno (1,2,3-cd)pyrène	Carc.	-
dibenz[a,h]anthracène	Substances chimiques cancérogènes selon la réglementation belge	hydrocarbures polycycliques aromatiques	Carc.	-

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes**

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association international du transport aérien

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essai
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Muta. 1B, H340	Méthode de calcul
Carc. 1A, H350	Méthode de calcul
Repr. 1B, H360FD	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1, H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul

**Texte intégral des mentions H abrégées**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.

French (FR)

Belgium

Belgique

23/24

Code : 00334849

Date d'édition/Date de révision

: 21 Octobre 2023

AMERCOAT 78HB BLACK RESIN

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]**

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Carc. 1A	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A
Carc. 1B	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B
Carc. 2	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Muta. 1B	MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 1B
Muta. 2	MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2
Repr. 1B	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

**Historique**

Date d'édition/ Date de révision : 21 Octobre 2023

Date de la précédente édition : 2 Novembre 2022

Élaborée par : EHS

Version : 14

**Renonciation**

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.